



La lettre du CNCEJ



Le mot de la Présidente : Annie VERRIER

Chères consoeurs, chers confrères,

En 2019 et en 2021, l'assemblée générale, puis le conseil d'administration, m'ont accordé leur confiance, m'élisant à la Présidence du CNCEJ. Ceci m'a permis de vivre une expérience humaine très riche au cours de ces quatre dernières années et j'espère avoir été digne de la confiance qui m'a été accordée.

La présidence d'une association comme le CNCEJ implique une charge de travail forte et des responsabilités parfois lourdes, mais c'est avec enthousiasme et plaisir que j'ai travaillé sur les dossiers. Accompagnée par les membres du bureau et du conseil d'administration, je me suis investie avec énergie, passion et engagement dans ce mandat, pour mener les chantiers, faire avancer les dossiers, et représenter le corps expertal, notamment auprès des pouvoirs publics.

Nous avons beaucoup œuvré auprès des pouvoirs publics mais les résultats, pour significatifs qu'ils ont été, et je vous en ai entretenus lors des assemblées générales, n'ont pas répondu à toutes nos espérances durant ces 4 ans. En effet, le rythme de fonctionnement des ministères dépend beaucoup de contraintes administratives et politiques qui ont freiné, voire entravé, nos ardeurs. Je suis consciente qu'il reste à faire pour renforcer le rayonnement du CNCEJ et que le corps expertal ait sa juste place au sein de la Justice.

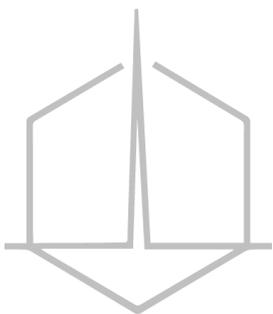
Je veux exprimer ma gratitude à tous ceux et celles qui, à mes côtés, ont partagé ces responsabilités. J'ai pu compter sur le soutien, la solidarité et l'engagement commun de personnes qui m'ont guidée et m'ont énormément apporté. Merci à eux pour ces moments d'enrichissement mutuel, de discussions et les beaux souvenirs qui en découlent.

Un grand merci aux membres du bureau, à Jean-François JACOB et Emmanuel CHARRIER, précieux haut-conseiller et conseiller, aux membres du conseil d'administration et à ceux des commissions, aux assistantes, qui m'ont accompagnée par leur investissement et leur travail durant ces années riches en activités dans l'intérêt du CNCEJ. J'ai pu compter sur l'écoute et les conseils avisés des président d'honneur, du past-Président, Robert GIRAUD, avec qui j'ai eu un immense plaisir à travailler, et je

leur adresse mes chaleureux et sincères remerciements. Merci également aux présidents de compagnies qui m'ont accueillie avec bienveillance lors de leurs assemblées ou manifestations et des échanges riches avec les membres des compagnies.

Je félicite le nouveau président du CNCEJ, le professeur LUDES, de sa brillante élection et suis assurée qu'avec l'équipe qui va l'entourer, il rencontrera, et dans le même esprit, la confiance qu'on m'avait accordée. Il sait que je serai toujours à ses côtés en tant que past-présidente pour l'accompagner dans le suivi des chantiers qui ont été entrepris. La présidence du CNCEJ a été pour moi une belle et enrichissante expérience. Mon engagement au service du CNCEJ se poursuivra sous une nouvelle forme et je me réjouis déjà de cette nouvelle expérience.

« ...Ceci m'a permis de vivre une expérience humaine très riche au cours de ces quatre dernières années... »



SOMMAIRE

Édito de la Past-Présidente	1
Édito du Président	2
Pénurie d'experts	3
Experts à l'honneur	3
Notre conseil lecture	3
Hommage	3
Écho des parlements	4
Le nouveau conseil	4



Échange avec les présidents de cour administrative d'appel et le vice-président du Conseil d'État à laquelle le CNCEJ à été convié.

Le mot du Président : Bertrand Ludes



*Monsieur Bertrand LUDES, président du CNCEJ et
Annie VERRIER, past-présidente.*

Chères consoeurs, chers confrères,

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration qui s'est tenu à l'issue de cette dernière, m'ont fait le grand honneur de me confier la présidence de notre Conseil. Je mesure l'investissement personnel exigé par l'ampleur de cette fonction au service des Compagnies d'Experts de Justice et des Experts.

Il s'agit non seulement d'une mission de coordination de nos actions vis-à-vis de la chancellerie et des pouvoirs publics, action très importante pour la reconnaissance et le rayonnement de notre organisation mais aussi d'être à votre écoute pour initier, soutenir et développer les sujets et les projets qui sont importants dans votre exercice ou qui pourraient être source d'une amélioration dans l'exercice de l'expertise.

Je souhaite remercier très vivement et très chaleureusement la présidente Annie Verrier qui, avec son bureau et le Conseil d'Administration, a œuvré pendant 4 années à la tête du CNCEJ. Elle a incarné le conseil auprès de vous et des différentes instances et a su nouer des relations étroites avec les différents services et directions de la Chancellerie. Je m'inscris dans ses pas pour vous représenter le plus pertinemment possible au quotidien.

Mes remerciements vont également à Emanuel Charrier, Guillaume Llorca et Pierre Malicet qui ont accepté de me soutenir comme vice-président ainsi que Daniel Mouly comme secrétaire et Marie-Bénédicte Chuffart en tant que secrétaire adjointe et François-Xavier Andraut comme trésorier. Merci à François Jacob, Pierre Loeper et Anne-Marie Pruvost de m'accompagner en tant que Haut-conseiller et Conseillers.

En ce début de mandat, je souhaite proposer un séminaire des présidents de compagnie à la rentrée 2023 pour approfondir certains sujets qui préoccupent les experts et cette réunion ne ferait pas double emploi avec les séances des Assemblées Générales. En effet, resserrée sur une durée limitée allant de 10 heures à 16 heures, cette journée devrait donner l'impulsion à de nouvelles actions pour notre conseil avec le soutien et l'énergie de tous. Le développement de la communication vers de nouveaux professionnels de qualité pour leur donner le goût et l'environnement de l'expertise pourrait notamment être un sujet pour un premier séminaire.

Nous pourrions également nous appuyer sur l'expérience des unions de compagnies d'experts et de compagnies qui ont déjà mis en place de

telles mesures et qui ont été honorées par leur action dans ce domaine. Ces initiatives pourraient être étendues au plan national.

Dans le même élan, je souhaite pouvoir vous proposer un colloque/congrès fin de l'année 2024 avec des sujets touchant à l'avenir de la fonction d'expert de justice avec un éclairage national et international.

Cet aspect de l'expertise me fait évoquer notre action européenne où le travail de fond et de qualité effectué par le Conseil à propos de la nomenclature des domaines d'expertise et de l'annuaire national des experts a été confronté à ceux des autres pays de la Communauté Européenne et pourrait se voir valoriser grâce à leur pertinence et leur faciliter l'utilisation. Notre présence à ce niveau a été soulignée lors de la conférence de consensus du 2 juin à Cologne où ces aspects ont été débattus.

Le soutien aux modes alternatifs de règlement des différends et particulièrement à la médiation est concrétisé par notre accompagnement à la création de la compagnie nationale des experts de Justice médiateurs par Bruno Clément, Marie-Bénédicte Chuffart et Didier Faury qui a vocation de rejoindre le Conseil.

Les tâches du Conseil sont multiples et d'importance et c'est avec votre aide et votre soutien renouvelés que je pourrais mener ces projets à leur réalisation pour le bien et la reconnaissance des Experts et de l'expertise au quotidien.

Bertrand LUDES
Président du
CNCEJ



Pénurie d'experts

La Compagnie des experts de Justice près la Cour d'appel de Bordeaux a reçu le 24 mars 2023, par le Garde des sceaux le prix des « bonnes pratiques » pour sa réponse face à la pénurie d'experts psychiatres et psychologues par l'organisation avec le tribunal judiciaire de Libourne de deux journées d'information et de formation dédiées à l'expertise médicale.

Le 14 octobre 2021 a eu lieu la première édition, médecins, psychiatres, psychologues et étudiants en fin de cursus, près de 100 professionnels du secteur médical et paramédical ont répondu présent pour cette journée de sensibilisation.

L'objectif de cette journée était de faire découvrir sous un format pédagogique et opérationnel les fonctions d'expert judiciaire en particulier l'expertise médicale judiciaire avec différents intervenants (magistrats, greffiers, avocats, enquêteurs et experts des spécialités concernées).

Au programme, la présentation de l'organisation judiciaire, de ses acteurs, du statut et du rôle de m'expert ainsi qu'une découverte des enjeux de l'expertise médicale judiciaire (objectifs, mise en situation, les expertises selon les spécialités).

Interrogés via un questionnaire, 100% des sondés ont estimé que la formation correspondait à leurs attentes avec un objectif atteint, ce qui les pousseraient à la recommander.

Les avantages sont de formaliser les contacts avec les partenaires médicaux et experts, permettre de lutter contre la pénurie d'experts, de faciliter l'accès des candidats à l'inscription. C'est une démarche participative des acteurs de la justice locale, regards croisés sur les pratiques, c'est également un moyen de communiquer sur les missions et les activités de la juridiction.

Le 22 octobre 2022, la deuxième édition avait pour objectif l'approfondissement de la journée de découverte avec la possibilité de décompter cette journée dans le cadre des formations professionnelles de santé.

Au programme la présentation des formations, des ateliers participatifs dans la procédure pénale sur l'expertise médicale pour les médecins généralistes et spécialistes et également sur l'expertise psychiatrique et psychologique. Le tribunal judiciaire de Bordeaux et la cour d'appel ont été associés à ce nouvel opus par l'intervention de magistrats de ces juridictions.

Ces deux actions ont permis l'inscriptions de nouveaux experts.

Le Garde des sceaux a salué notre action en souhaitant que cette dernière s'étende nationalement.

Ces modules d'informations seront renouvelés selon une récurrence à déterminer organisés par la cour d'appel toujours en collaboration avec la compagnie des experts.

Danielle ANDRE
Expert près la Cour
d'appel de Bordeaux



HOMMAGE

Jean-Paul COSTA, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme et ancien président de l'Institut international des droits de l'homme est décédé le 27 avril.

Il avait été un soutien majeur lors de l'organisation et de la tenue du congrès du Conseil national des Compagnies Experts de Justice qui s'est tenu à Strasbourg en 2016.

Le CNCEJ adresse ses condoléances sincères à son épouse et à ses proches.

NOS EXPERTS A L'HONNEUR

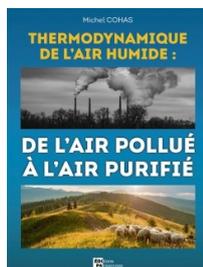
Etienne-Philippe HECKLE expert judiciaire près la cour administrative d'appel de Paris et de Versailles a été promu par décret du 13 juillet 2022 au grade de chevalier de la légion d'honneur.



Géraldine ALBERS, expert judiciaire près la cour d'appel de Paris a été promue au grade de chevalier de l'ordre national du mérite par Monsieur Jean Castex.



NOTRE CONSEIL LECTURE



Michel COHAS, expert de justice, a fait paraître un ouvrage : *Thermodynamique de l'air humide : de l'air pollué à l'air purifié*.

Résumé : La pandémie de coronavirus nous a fait prendre conscience que nous avons le droit de respirer un air de qualité tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Si depuis une vingtaine d'années, des efforts considérables ont été faits pour réduire la production de polluants, la qualité de l'air est aujourd'hui une de nos principales préoccupations. Un sujet d'actualité.

LES ECHOS DES PARLEMENTS

Lorsque le juge désigne un technicien, il peut commettre toute personne de son choix pour l'éclairer. Le technicien alors saisi doit remplir personnellement la mission qui lui est confiée. Si le technicien désigné est une personne morale, il faut qu'une personne au moins de ce groupement, personne physique, dispose de la qualité d'expert judiciaire et qu'elle assume personnellement les opérations prescrites par le juge.

A défaut, il faut que le représentant de la personne morale soumette à l'agrément du juge le nom de la ou des personnes physiques qui assureront, au sein de celle-ci et en son nom l'exécution de la mesure.

Si la personne désignée est une personne physique, elle doit remplir personnellement la mission qui lui est confiée par le juge, en toute indépendance et impartialité.

Au regard de la rémunération du technicien dans une telle situation, il convient de vérifier si c'est la personne physique ou si c'est la personne morale qui a été désignée par le juge.

Pour que ce soit la personne morale, il faut qu'elle ait été elle-même désignée.

Si ce n'est pas le cas, c'est le salarié qui bénéficiera de cette rémunération, propre, qui ne peut être reversée, bien qu'il soit salarié, à la société qui l'emploie.

En effet, toute clause d'un contrat de travail par laquelle un salarié s'engage à reverser à son employeur les rémunérations qui lui ont été versées pour des missions pour lesquelles il a été désigné expert personnellement est nulle et ce, quand bien même le salarié accomplirait les missions d'expertises judiciaires confiées pendant son temps de son travail et avec les outils mis à disposition par l'employeur.

(Cass soc 26 octobre 2022 n°20-17105)

Les Commissions :

- Comité de réflexion présidé par Annie VERRIER,
- Commission juridique présidée par Emmanuel CHARRIER,
- Commission Formation et Qualité dans l'expertise présidée par Anne-Marie PRUVOST,
- Commission informatique et dématérialisation présidée par Daniel MOULY,
- Commission Europe présidée par Yves LEON,
- Commission Médiation présidée par Didier FAURY,
- Commission ultra-marins présidée par Pierre MALICET,
- Commission Dématérialisation présidée par Pascal GAUTHIER.
- Comité paritaire présidé par Didier CARDON.

Le nouveau conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 22 mars 2023 ont été élu Administrateurs :

MEMBRES DU CA et PRESIDENT SORTANT	SPECIALITE	COUR D'APPEL
ANDRAULT François-Xavier	Comptabilité	Poitiers
ANDRE Danielle	Estim. foncière et agricoles	Bordeaux
BELLEPAUME Roselyne	Traduction-Interprétariat	Aix-en-Provence
CARDON Didier	Comptabilité	Paris
CHARRIER Emmanuel	Comptabilité	Paris
CHUFFART Marie-Bénédicte	Architecte	Aix-en-Provence
CLEMENT Bruno	Construction	Lyon
COLOMER Patrick	Immobilier	Paris
CROUZILLAC Charles	Architecture	Bordeaux
DESERT François-Xavier	Architecture	Poitiers
DRAPIER Alain	Architecture	Besançon
DRUITE Alain	Bâtiment	Reims
DUBECQ-PRINCETEAU François	Médecine	Bordeaux
GAUTHIER Pascal	Construction	Bourges
HOMBERT Christian	Bâtiment	Riom
LELOUSTRE Claude	Sécurité informatique	Marseille
LEON Yves	Informatique	Aix-en-Provence
LLORCA Guillaume	Géomètre expert	Versailles
LUDES Bertrand	Médecine Légale	Colmar
MALICET Pierre	Informatique	Aix-en-Provence
MONTICO Patrice	Communication	Paris
MOULY Daniel	Informatique	Bordeaux
SAINT-AYES Chantal	Comptabilité	Paris
TOUZÉ Philippe	Ingénieur	Amiens
VERRIER Annie	Psychologue	Amiens

Le Conseil d'administration a élu à son tour le Bureau :

Bertrand LUDES, Président
 Annie VERRIER, Past-Président
 Emmanuel CHARRIER, 1er Vice-président
 Guillaume LLORCA, Vice-Président
 Pierre MALICET, Vice-président
 Daniel MOULY, Secrétaire général
 Marie-Bénédicte CHUFFART, Secrétaire générale adjointe
 François Xavier ANDRAULT, Trésorier
 Jean-François JACOB, Haut conseiller
 Anne-Marie PRUVOST, Conseiller
 Pierre LOEPER, Conseiller

**Plus d'infos sur le site du CNCEJ :
www.cncej.org**